

Pour un impôt sur la fortune coordonné à l'échelle européenne

- Groupe-projet Attac „Redistribution“ –

La nature de la crise

La répartition inégale des revenus et des capitaux, profondément ancrée dans le système capitaliste, se fait de plus en plus criante – d'où la nécessité de mesures politiques correctives, pour une juste répartition des ressources. C'est d'autant plus important dans le système capitaliste actuellement dominant, mû par les marchés financiers, que l'éclatement de la société dû à la répartition des richesses est exacerbé.

Avec la polarisation de la répartition des richesses, on observe une croissance de la masse de capitaux en circulation dans le monde entier, en quête de placements rentables. C'est surtout depuis les années 1970 que cette masse croît à grande vitesse. A l'époque, il devenait de plus en plus difficile de valoriser ce capital dans l'économie réelle de manière rentable. Dans cette quête de nouvelles sources de profit, les marchés financiers mondiaux sont devenus de plus en plus importants. Cette transition a été accompagnée et favorisée par une mondialisation et une dérégulation accrues des marchés financiers, entraînant une nouvelle dynamique, inouïe, dans la polarisation de la répartition des revenus et des capitaux.

L'emprise croissante des marchés financiers a conduit à engranger des profits – mais aussi des pertes – en une poignée de secondes. Le système n'en est rendu que plus instable. Et comme les profits réalisés sur les marchés financiers sont, dans une large mesure, sans lien avec la création de valeur dans l'économie réelle, on assiste à la formation de bulles spéculatives qui vont forcément éclater un jour ou l'autre. Cette tendance est à l'origine de crises mondiales récurrentes et permanentes, à l'instar de celle qui sévit depuis 2007, partie de l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis et dont la „crise de la dette“ européenne est aujourd'hui un avatar.

Dès le début des années 2000, des institutions comme les banques d'investissement ont accordé des crédits hypothécaires à haut risque, les „subprimes“, regroupant ces créances en de nouveaux titres, vendus à leur tour sur les marchés financiers – entraînant la formation d'une gigantesque bulle immobilière qui a éclaté dès que les premiers emprunteurs n'ont plus été en mesure d'honorer leurs obligations ni de rembourser leurs prêts. Les banques concernées ont alors dû couvrir leurs créances à coups de milliards de dollars, déclenchant une crise bancaire mondiale. Et puisque l'économie productive et le secteur financier sont étroitement liés, la crise financière mondiale était logiquement l'étape suivante. La crise financière ainsi que les opérations spectaculaires et astronomiques de sauvetage des banques ont tant pesé sur les budgets des ménages et des administrations que la dette publique s'est envolée. Cette crise de la dette domine actuellement la dynamique de crise à l'oeuvre.

Cette „crise de la dette“ européenne, au fond, n'est donc en aucun cas le résultat de gabegies des budgets nationaux, d'une bureaucratie inefficace, de la corruption et autres allégations avancées en guise d'explications. La crise est le fruit d'une répartition des richesses extrêmement inégalitaire et d'un système qui ne fait que renforcer ces inégalités. A ces facteurs, il faut ajouter l'aggravation du problème de la dette due à la course à l'échafaudage à

laquelle d'aucuns se livrent pour réduire de manière drastique les impôts d'un côté et le coût du travail de l'autre – comme en témoigne la politique de bas salaires pratiquée en Allemagne, ce qui exerce une pression très forte sur les économies d'autres pays européens.

Une cure d'amaigrissement du patrimoine, pas de l'Etat-Providence

Tandis que la dette publique ne cesse de croître, les avoirs privés progressent plus vite encore, même en temps de crise. En Allemagne, en 2010, ils représentaient ainsi 10,1 milliards d'euros. Ces actifs cumulés peuvent être répartis comme suit : quelque 4,9 milliards d'euros de capitaux et 5,2 milliards sous la forme de patrimoine (biens immobiliers et de valeur). La moitié de la population ne dispose que de 1,7% de cette richesse globale tandis que le centile le plus riche détient entre 30 et 40% de ces richesses – selon les statistiques disponibles.

Les actifs privés astronomiques sont donc à l'origine de la crise tout en continuant à progresser tout au long de cette crise. C'est l'une des trois raisons principales pour lesquelles le fardeau de la crise doit être allégé en écrêtant les grandes fortunes et non par les coupes claires brutales pratiquées par la politique dominante de gestion de cette crise.

La seconde raison est la suivante : cette politique de coupes claires qu'on nous inflige aggrave la situation. Des Etats comme la Grèce ou le Portugal sont saignés à blanc sous couvert d'économies. Or, jamais il n'a été possible d'épargner en tant de crise de la dette. Cela ne fonctionnera pas cette fois non plus puisque les coupes sombres appliquées engendrent une profonde récession et renforcent la crise. Cette politique de gestion de crise est aberrante et ne mène nulle part.

En troisième lieu, il est absolument inacceptable que les coûts de la crise soient assumés principalement par ceux qui n'y sont pour rien. Après que la spéculation effrénée sur des actifs aux montants faramineux nous a plongés dans cette crise, l'Europe – et surtout les pays du sud de l'Europe – voient, au mépris des droits démocratiques, leur système social laminé, la propriété publique bradée et les populations saignées aux quatre veines. Les conséquences en sont le chômage, la perte de logement, la pauvreté, la criminalité, le recul économique et même la faim. Tandis que les banques sont renflouées à coups de milliards et que les grands fortunes restent intactes, la majeure partie de la population n'a plus accès aux soins primaires. Les enfants sont retirés à leurs familles qui ne peuvent plus les nourrir – ce sont ainsi les perspectives d'une génération entière de jeunes du sud de l'Europe qui sont piétinées.

Un exemple : la péréquation

Toutes ces raisons ont fait émerger notre revendication d'un impôt inédit sur la fortune. L'objectif en est une contribution significative au dépassement de la crise, et pour une répartition plus juste du fardeau qu'elle représente. Un tel impôt, aux termes d'un arrêt de la Cour Constitutionnelle allemande de 1995 au sujet de la fiscalité sur le patrimoine, est constitutionnel, à condition d'une situation exceptionnelle le rende nécessaire. Cette situation particulière est aujourd'hui offerte par la crise financière et économique mondiale, avec ses conséquences sur les budgets publics.

Nous en avons deux exemples dans l'histoire allemande :

1. **La loi de 1920** dite „du sacrifice d’urgence pour l’Empire“ (**Reichsnotopfergesetz**) applique un impôt exceptionnel de 10 à 100% sur les richesses supplémentaires acquises pendant la guerre, et ce pour combler l’endettement dû à la guerre.
2. La **réforme monétaire** de 1949 et la péréquation de 1952 ont permis de surmonter l’impact financier de la Seconde Guerre Mondiale et de corriger, au moins partiellement, la répartition inique des coûts de la guerre (dédommagement sur la base de la *justice sociale*). Le montant de cet impôt représentait alors, sur trente ans, 50% des actifs (90% sur les profits réalisés sur les crédits et hypothèques lors de la réforme monétaire). Cette mesure a rapporté alors 52,5 milliards de Deutschmark. La péréquation dans son ensemble, associée à d’autres mesures fiscales, a représenté environ 140 milliards de Deutschmark entre sa mise en place et la fin 1995.

Les développements de la crise mondiale nous offrent une nouvelle occasion historique d’exiger un impôt exceptionnel sur la fortune. Aujourd’hui encore, il s’agit de *justice sociale* si l’on veut atténuer l’énorme inégalité de répartition des richesses, conséquence à la fois de la mondialisation néolibérale et de la crise mondiale.

Le concept d’un impôt exceptionnel sur la fortune

Par cet impôt sur la fortune, nous souhaitant mettre à contribution l’ensemble des richesses privées, qu’elles proviennent de biens ou de capitaux, en prenant pour assiette de calcul leur valeur d’usage. Le patrimoine net imposable (déduction faite de la charge de la dette) individuel doit être calculé dans chaque domaine d’application, pour chaque contribuable concerné.

Imposition des millionnaires et milliardaires :

Depuis la Réunification, le patrimoine privé a plus que doublé en Allemagne, tandis que la dette publique a été multipliée par quatre. Les instituts de recherche en économie notent, unanimes, une concentration des richesses de plus en plus rapide, avec des taux de croissance particulièrement élevés dans le segment supérieur. La concentration de la richesse privée entre quelques mains et le manque de plus en plus criant chez les institutions publiques ne signifient pas seulement une concentration plus forte du pouvoir économique et financier, mais aussi politique et culturel, au sein du segment supérieur de la population.

C’est cette catégorie de millionnaires et milliardaires, qui représentent environ 1% de la population, que nous visons. Ils sont les grands gagnants de la machine à inégalités de la mondialisation néolibérale. Avec cet impôt sur la fortune qui cible les gains de patrimoine et la concentration des richesses, nous nous situons dans la perspective serait progressif et échelonné pour atteindre *en moyenne cumulée 50% du patrimoine net des millionnaires et milliardaires*.

Echelonnement progressif

Mais au sein-même de ce segment, force est de constater que la fortune des plus riches croît plus rapidement encore que celle des *simples millionnaires*.

C'est pourquoi l'impôt sur la fortune doit être échelonné de manière progressive. Sans cette progressivité, un taux d'imposition identique viendrait grever le budget des *simples millionnaires* en affectant le patrimoine global des très riches dans une proportion dérisoire pour eux.

Pour répondre à cette croissance extrêmement rapide de la concentration des richesses, le taux d'imposition pourrait être échelonné de 20% pour la première tranche à 80% pour les très riches.

Abattement, Durée, Jour de référence, Rentrée

Afin que seul le pourcentage le plus riche de la population soit touché par cet impôt et pour éviter aux PME d'être prises dans un étau financier, un abattement d'un million d'euros sur le patrimoine privé et de deux millions sur le patrimoine d'une entreprise est introduit.

Tandis que le capital disponible doit être imposable au jour de référence fixé, l'imposition d'autres parties de la fortune, notamment le patrimoine d'une entreprise, peut s'étaler sur dix ans. Cette réglementation bénéficie en particulier aux PME qui ne seraient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations fiscales par manque de liquidités.

Le jour de référence pour le paiement de l'impôt sur la fortune doit être fixé en fonction d'un point de référence dans le passé. Ainsi, l'on empêchera les éventuelles „distorsions“ dues à des transferts de capitaux en vue de se soustraire au calcul normal de l'impôt sur la fortune.

Par un ajustement adéquat du taux d'imposition, nous estimons que les recettes fiscales pourront représenter plus d'un milliard d'euros, même si le volume cumulé de l'impôt est difficile à chiffrer faute de bases de données suffisantes.

Affecter des recettes fiscales à une transformation sociale et écologique de la société

Les recettes de cet impôt sur la fortune ne doivent pas servir uniquement à réduire l'endettement des Etats. Pour affaiblir les marchés financiers, il faut leur ponctionner des capitaux. Ce serait donc une erreur que d'affecter l'intégralité des recettes à la rémunération de créanciers – banques d'investissements, fonds divers - finançant ainsi la poursuite de la spéculation. Ce qu'il faut en revanche, c'est orienter les moyens vers le secteur public, lui permettant ainsi d'investir dans l'éducation, la sécurité sociale et les infrastructures.

Coordonner l'impôt sur la fortune à l'échelle européenne

La crise n'est pas un problème allemand mais européen. C'est pourquoi elle ne peut être résolue par des mesures qui ne s'appliqueraient qu'en Allemagne. La mise en place de l'impôt sur la fortune doit donc être coordonnée à l'échelle européenne, sous la forme présentée par nos soins.

La répartition inéquitable des richesses est aussi un problème européen et non allemand. Environ 9% des habitants de l'UE disposent de plus de 60% des capitaux privés. Et d'après les chiffres de la banque d'investissement Merrill Lynch (*Rapport sur la richesse mondiale*), la concentration des richesses s'avère même plus importante : 2,8 millions d'Européens, soit moins de 1% de la population de l'UE, dispose de quelque 9,4 milliards d'euros d'actifs

financiers. La plus grande part de ces fortunes privées n'a jamais été acquise par le travail mais transmise de génération en génération, démultipliée par les revenus du patrimoine.

Un impôt sur la fortune à l'échelle européenne, instauré sous la forme ici présentée, pourrait engendrer des recettes à hauteur de 4 milliards d'euros.

Développer des mécanismes permanents pour une autre répartition des richesses

Nous sommes bien conscients qu'un impôt exceptionnel sur la fortune ne permettra pas de résoudre tous les problèmes suscités par le capitalisme enchaîné aux marchés financiers. Un tel impôt ne fait que qu'apporter une correction partielle à la répartition toujours plus inégalitaire des richesses. Il permet cependant d'initier une autre répartition des richesses ainsi que des recettes fiscales qui permettront indéniablement d'aller dans le sens d'une résolution plus juste de la crise.

Il nous faut toutefois, au-delà d'un impôt inédit, une conception d'une autre répartition des richesses du haut vers le bas, qui s'oppose en permanence à la répartition systémique exercée de bas en haut. Cela suppose, par exemple, une hausse significative du taux d'imposition de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, des droits de mutation, de l'impôt sur les sociétés, la réintroduction d'un impôt sur le patrimoine ainsi que l'extension de la couverture sociale suivant les sources de revenus et les catégories sociales concernées, vers une sécurité sociale citoyenne et solidaire.

En outre, il faut prendre des mesures fermes contre l'évasion et la fraude fiscales. Tout cela doit être coordonné à l'échelle européenne pour éviter tout dumping fiscal.

La revendication d'un impôt sur la fortune et d'autres pistes en matière de politique fiscale représentent pour nous l'apport spécifique d'ATTAC à un processus de redistribution complète des richesses au sein de la société. Il s'agit d'une condition sine qua non pour lutter contre la pauvreté et l'injustice sociale, en faveur d'innovations urgentes dans notre système éducatif et sanitaire.

En outre, il faut bien garder à l'esprit toute les formes d'une autre redistribution, parmi lesquelles un changement de la répartition primaire, injuste, des revenus du capital et du travail, une autre répartition des intérêts et des finances ainsi qu'une modification de la répartition entre les Etats, notamment à l'égard des pays du sud. Ce processus complet vers une autre répartition, „ de haut en bas“, nous allons essayer de le mettre en oeuvre au sein d'une large coalition.

Sources essentielles :

- D.A.CH Vermögensreport 2011-Valluga-Amadeus Consulting
- Global Wealth Report, 2011 - Capgemini/Merrill Lynch
- BCG-Report, Boston Consulting Group, 2011
- Global Wealth Report, 2011 -Credit Suisse Research Institute
- A Wealth Tax on the Rich to Bring down Public Debt? – DIW 2011

Traduit par Hélène Bréant, Coorditrad